



Ministère de la Santé et des Sports

La Ministre

Mercure : A09-3772/RBN/DGS/CG
V/Réf. : votre courrier du 22 janvier 2009

Paris, le

18 MAR 2009

Cher Monsieur le sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur les préoccupations exprimées par le professeur François AUBIN et le docteur Hervé VAN LANDUYT, responsables du plan cancer « Asfoder 2008 », au centre hospitalier universitaire Saint-Jacques à Besançon, concernant la réglementation relative à l'utilisation des appareils UVA.

J'ai pris bonne note de votre intervention et j'ai demandé qu'elle soit examinée avec attention par les services de la direction générale de la santé.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui pourra lui être réservée.

Je vous prie d'agréer, monsieur le sénateur, l'expression de mes salutations distinguées *et amicales.*


Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Monsieur Jean-François HUMBERT
Sénateur du Doubs
Conseiller régional de Franche-Comté
14, rue Proudhon – BP 96472
25019 BESANÇON CEDEX 6

Besançon, le 30 mars 2009



Jean-François HUMBERT
Sénateur du Doubs
Conseiller régional de Franche-Comté

Docteur Hervé VANLANDUYT
DERMATOLOGUE
RESPONSABLE PLAN CANCER
ASFODER 2008
Service de dermatologie
CHU ST Jacques
25000 BESANCON

Docteur,

Comme suite à ma précédente correspondance en date du 22 janvier dernier, il m'est agréable de vous adresser sous ce pli copie de la réponse de madame le Ministre de la Santé.

Bien évidemment, il s'agit là d'une réponse d'attente et je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites de cette intervention dès réception.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Docteur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JFH

Jean-François HUMBERT